



SNUipp/FSU 45

10 rue Molière

45 000 Orléans

Tel : 02 38 78 00 63

snu45@snuipp.fr

Orléans le 2 avril 2019



Convocation

à (1).

Cher(e) collègue,

Tu es invité(e) à participer au **congrès départemental de la section du Loiret du SNUipp/FSU**.

Il se déroulera **les 2 et 3 mai 2019, de 9h à 17h au foyer des acacias,
28 rue Jacquard à Orléans**

Cette convocation te permettra si nécessaire d'obtenir une autorisation d'absence auprès de ton IEN .

Cordialement,

(1) complétez avec votre nom

Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, circulaire d'application du 18 novembre 1982 .

L'autorisation d'absence est de droit , elle n'est pas soumise à autorisation préalable .

Délai minimum exigible de 48h .

Prévenir en cas de difficultés.



PERPIGNAN du 3 au 7 JUIN 2019